

COVID-19 / Informations

[Lutte contre la propagation du virus](#)

[COVID-19 en Guyane](#)

[Déclaration commune France-Suriname  
dans la lutte contre la COVID-19](#)

[COVID-19: Actes d'engagement et  
dérogations](#)

[Modalités pour les voyages entre les  
Outre-mer et l'Hexagone](#)

## Lutte contre la propagation du virus COVID-19 en Guyane

Mise à jour le 15/12/2020

**De nouvelles mesures de prévention et de restriction sont prises visant à freiner la circulation du virus sur le territoire.**



Le virus COVID-19 circule toujours sur le territoire de la Guyane, avec une tendance à l'augmentation dans certaines communes du littoral. **En raison de cette situation épidémiologique, les services de l'État et l'ARS préviennent une seconde vague potentielle en prenant de nouvelles mesures de prévention et de restriction de circulation.**

La crise sanitaire impose la prudence et la protection de chacune et chacun des habitants du territoire. C'est pourquoi **le Carnaval de Guyane, qui se déroule chaque année en janvier, est annulé dans sa totalité.**

Par ailleurs, en vue des fêtes de fin d'année, propices à une large contamination, **certaines communes, déjà impactées par une progression de la circulation du virus, seront soumises à un couvre-feu plus strict.**

### Mesures de restriction

#### Couvre-feu

- ▣ **Du vendredi 18 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021 5 h du matin, un couvre-feu de 21 h à 5 h du matin 7 j/7 est instauré pour les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Macouria, Matoury et Kourou.**
- ▣ **Dans ces communes, les restaurants uniquement (établissements dont le service de plats à table est la principale activité) pourront rester ouverts jusqu'à 22h30. Leurs clients devront avoir regagné leur domicile avant 22h30, en présentant l'addition comme justificatif de leur déplacement.**
- ▣ **Toujours dans ces communes et pendant la période du couvre-feu renforcé, les commerces ambulants ne pourront plus servir au-delà de 18 h.**
- ▣ **Les communes d'Apatou, Camopi, Grand-Santi, Mana, Maripasoula, Saint-Georges de l'Oyapock, Saint-Laurent du Maroni et Sinnamary sont soumises au couvre-feu habituel de 00h00 à 5 h du matin, 7 j/7.**
- ▣ **Awala-Yalimapo, Iracoubo, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Papaïchton, Régina, Roura, Saint-Elie et Saül ne sont toujours pas concernées par le couvre-feu.**
- ▣ **Aucune restriction de circulation ne sera imposée le soir du 24 décembre 2020 sur l'ensemble du territoire.**
- ▣ **Le 31 décembre, un couvre-feu de 21 h à 5 h est imposé sur l'ensemble du territoire, y compris pour les communes non concernées le reste du temps par ces nouveaux horaires.**

### Rassemblements

Limitation stricte des rassemblements en dehors des périodes de couvre-feu et sur autorisation préfectorale :

## Modalités voyageurs

Le test PCR est OBLIGATOIRE pour tout voyageur entrant sur le territoire de Guyane.

## Mesures de restriction : rappels

- ▣ **Le port du masque est obligatoire dans l'espace public.**
  
- ▣ **La consommation d'alcool sur la voie publique est interdite** sur tout le territoire (excepté pour Awala-Yalimapo, Iracoubo, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Papaïchton, Régina, Roura, Saint-Elie et Saül).
  
- ▣ **Interdiction de la vente d'alcool à emporter de 18 h à 8 h** pour toutes les communes (excepté pour Awala-Yalimapo, Iracoubo, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Papaïchton, Régina, Roura, Saint-Elie et Saül).
  
- ▣ **Les frontières demeurent fermées.**
  
- ▣ **Le confinement des personnes vulnérables reste indispensable.**
  
- ▣ **Tout rassemblement, réunion ou activité de plus de 6 personnes** sur la voie publique, ou dans un lieu ouvert au public, **sont interdits sauf dérogation préfectorale.**

## Renforcement des actions de prévention à l'aéroport

- ▣ Un **COVID TRUCK** est mis en place en Guyane, afin d'inciter encore plus au dépistage.
  
- ▣ Mise en place d'un **dispositif renforcé pour les passagers arrivant en Guyane** : des actions de prévention et de sensibilisation au test sont mises en œuvre. Les voyageurs recevront un SMS à J+4 de leur arrivée sur le territoire guyanais, pour inciter au dépistage.

Partager   

[Services de l'État](#)  
[Politiques publiques](#)  
[Actualités](#)  
[Publications](#)  
[Démarches administratives](#)  
[Vous êtes](#)  
> [Particulier](#)  
> [Collectivité](#)  
> [Professionnel](#)  
> [Association](#)

[Plan du site](#)  
[RSS](#)  
[Mentions légales](#)  
[FAQ](#)  
[Contactez-nous](#)  
[Glossaire](#)  
[Information sur les cookies](#)



[R.A.A. : Recueil des actes administratifs](#)  
[Covid Info du vendredi 27 mars 2020](#)  
[RGAA : Référentiel Général d'Accessibilité](#)  
[IAL : Information acquéreur locataire](#)  
[Termes et mœurs](#)

Tous droits réservés SIG/DILA  
République Française © 2011-  
2012